

Séance extraordinaire du  
10 décembre 1950.

Le dix décembre mil neuf cent cinquante à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Combiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean Louis Allary, Maire.

Présents : M<sup>rs</sup> Phélippeau. Campot. Ferret. Faure E.  
Viollot - Chaumier - Graloux. Mazier - Bajile -  
Allary, Maire.

Absent : M<sup>r</sup> Martin.

Maintien de la station de Haras de Mareuil sur Belle.

Monsieur le Maire de Mareuil sur Belle ayant fait savoir à Monsieur le Maire de Combiers qu'il était question de supprimer la station de Haras de Mareuil, le Conseil Municipal, émet le vœu que cette station soit maintenue.

Projet de rattachement de la commune de Vouzan au 2<sup>e</sup> canton d'Angoulême.

Monsieur le Président ayant lu au Conseil Municipal une lettre de Monsieur le Préfet de la Charente, lui demandant son avis sur le projet de rattachement de la commune de Vouzan au 2<sup>e</sup> canton d'Angoulême, le Conseil Municipal émet un avis favorable Commission chargée de la révision des listes électorales en 1951.

Sont délégués à l'unanimité : M<sup>rs</sup> Campot. Bajile et Desires-Joubert.  
Fait et délibéré le jour mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Phélippeau Campot Ferret Faure  
Viollot Chaumier Graloux Mazier  
Bajile  
Jean